



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 12 février 2020

Planification hospitalière

Meilleure coordination de la planification hospitalière: un avantage pour les patients et des économies de coûts à la clé

santésuisse approuve la proposition mise en consultation par le Conseil fédéral en vue d'une meilleure coordination de la planification hospitalière et d'une uniformisation de la détermination des tarifs. La Suisse a l'une des plus fortes densités d'hôpitaux au monde. Outre le manque d'efficacité, cette situation ne permet pas d'atteindre une qualité élevée. Avec l'harmonisation du calcul des tarifs, le Conseil fédéral crée une base importante pour la réduction des coûts à moyen terme.

Avec quelque 300 hôpitaux, la Suisse a l'une des plus fortes densités d'hôpitaux au monde. Le Conseil fédéral a reconnu à juste titre que cette croissance incontrôlée des capacités hospitalières n'est ni efficace ni propice à la qualité. Afin d'améliorer la qualité des traitements dans l'intérêt des patients, des critères uniformes et une véritable concurrence en matière de qualité sont nécessaires. Le Conseil fédéral crée une base importante pour ce faire avec le projet mis en consultation. Les cantons seront désormais tenus de fixer un nombre minimum de cas pour certaines prestations fournies par leurs hôpitaux. Cette mesure profite aux patients en améliorant la qualité des prestations.

Contrôle des coûts grâce à des tarifs uniformes

La LAMal exige actuellement déjà que la rémunération des traitements hospitaliers stationnaires soit basée sur celle des hôpitaux qui fournissent la prestation dans la qualité nécessaire, de manière efficiente et avantageuse. Avec la modification prévue de l'ordonnance, la détermination du tarif des hôpitaux doit reposer sur des règles uniformes pour toute la Suisse. Ainsi, à qualité égale, la fourniture de prestations devrait être plus efficace et plus économique à long terme. Le Conseil fédéral table sur des économies de coûts considérables, qui profiteront aux payeurs de primes.

Association faitière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires :

Kaempfer Christophe, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / portable 079 874 85 47
christophe.kaempfer@santesuisse.ch

Vous pouvez consulter ce communiqué sur Internet à l'adresse: www.santesuisse.ch